

DELIBERATION N° 08 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mme RAVON

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Il convient de supprimer un poste apparaissant dans le tableau des emplois et n'ayant plus vocation à être occupé.

Cet emploi correspond à un agent ayant changé de cadre d'emploi et de grade suite à une promotion interne.

Le comité technique paritaire a rendu un avis favorable le 15 juin 2011.

Suite aux avancements de grade de 2011 :

| Grade concerné | Horaire du poste | Nombre de postes supprimés |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------------------|
| Agent de Maîtrise | 35h | 1 |

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver la suppression du poste susvisé ;
- de modifier le tableau des effectifs en ce sens.